
TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉVALUATION FINALE

PROJET ENCADREMENT, FORMATION, FACILITÉS AUX OSC POUR LA REVITALISATION SOCIO- ÉCONOMIQUE INCLUSIVE DES TERRITOIRES (EFFORT)

Référence Dossier : DA-DAKA-01305

23/07/2026

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le projet « Encadrement, Formation, Facilités aux OSC pour la Revitalisation socio-économique inclusive des Territoires » (EFFORT), financé par l'Union Européenne sous la référence C-447363 / SDL 407, est mis en œuvre par un consortium dirigé par Humanité & Inclusion (HI) en partenariat avec GREEN Sénégal. Il couvre les régions de Thiès et Sédhiou au Sénégal sur une durée de trois ans.

II. CONTEXTE DU PROJET EFFORT ET JUSTIFICATION DE L'ÉVALUATION

Présentation du projet à évaluer

Intitulé de l'Action	Évaluation finale du projet « ENCADREMENT, FORMATION, FACILITÉS AUX OSC POUR LA REVITALISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE INCLUSIVE DES TERRITOIRES (EFFORT)
Nom du demandeur	Humanité & Inclusion
Codemandeur	Green Sénégal
Zone d'intervention	Régions Thiès et Sédhiou
Durée de l'Action	3 ans du 16 Octobre 2023 au 15 Octobre 2026
Budget de l'Action	1 000 000 euros

Zones d'intervention	Régions de Thiès et Sédhiou
Financement	Union Européenne (UE)
Objectif général	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes au Sénégal.
Objectifs spécifiques	L'efficacité des OSC (organisations de la société civile) et des ESS (entreprises sociales et solidaires) dans la promotion des droits économiques des jeunes et des femmes dans les régions de Thiès et Sédhiou est renforcée.

Résultats attendus	• P1.1 Les capacités des OSC de jeunes et de femmes handicapés et non handicapés en matière de gouvernance locale inclusive et d'accompagnement socio-économique responsable sont renforcées ; • P1.2 Les communautés et les autorités locales sont sensibilisées sur les droits économiques des jeunes et des femmes. ; • P1.3 L'accès aux services économiques et aux opportunités d'emploi pour les femmes et les jeunes est accru ; • P1.4 Les espaces de dialogue entre le public et les OSC sur l'accès aux opportunités d'emploi sont renforcées ; • P1.5 La capacité des OSC à mettre en œuvre des initiatives économiques inclusives est renforcée.
---------------------------	--

2.1 Objectif général de l'évaluation

Apprécier de manière indépendante, rigoureuse et participative les résultats, l'impact et la valeur ajoutée du projet EFFORT au regard de ses objectifs, de son cadre logique et des standards d'évaluation de HI à travers la Politique Qualité des Projets (PQP), en vue d'alimenter la redevabilité institutionnelle et les décisions de programmation futures.

2.2 Objectifs spécifiques

1. Évaluer le niveau d'atteinte de l'ensemble des indicateurs du cadre logique (impact, réalisations, produits), ventilés par sexe, âge et handicap ;
2. Analyser la pertinence de l'intervention au regard des besoins des bénéficiaires et du contexte socio-économique des régions de Thiès et Sédhiou ;
3. Mesurer l'efficacité des stratégies et mécanismes mis en œuvre pour atteindre les cibles fixées ;
4. Évaluer l'efficacité dans l'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles ;
5. Apprécier les effets prévus et non prévus sur les bénéficiaires directs et leurs communautés, notamment sur l'autonomisation économique des femmes, des jeunes et des personnes handicapées ;
6. Analyser la durabilité des changements induits et les conditions de leur pérennisation au-delà de la fin du projet ;
7. Évaluer la cohérence et la complémentarité de l'approche genre, inclusion et handicap transversalement à toutes les activités.

III. QUESTIONS ÉVALUATIVES

L'évaluation devra répondre aux questions suivantes, organisées selon les critères de la PQP :

3.1 Pertinence

Le critère se déclinera en 3 mots-clés : Besoins, Contexte, Leçons apprises.

- Dans quelle mesure le projet FFORT a répondu aux besoins des populations ?
- Le projet a-t-il suffisamment adapté ses actions au contexte du pays et des zones d'intervention ?
- Le projet a-t-il tiré des leçons à partir de l'expérience tout au long du cycle de projet ?
- Les a-t-il formalisé et diffusé (au niveau du Programme, de HI globalement et GREEN SENEGAL) ?
- Le projet s'est-il convenablement intégré aux autres interventions de la zone d'intervention ?

3.2 Efficience

Le critère se déclinera en 3 mots-clés : Compétence, Optimisation, Réactivité,

- Le mode d'intervention adopté a-t-il permis d'atteindre les résultats à meilleur coût ?
- Dans quelle mesure les ressources (humaines, logistiques, financières, techniques) à disposition ont-elles permis d'atteindre les objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure l'équipe projet (HI et GREEN SENEGAL) a-t-elle optimisé les ressources ?
- Dans quelle mesure l'équipe a-t-elle identifié et mis en place des mesures de mitigation pour les risques liés au projet (HI et GREEN SENEGAL) ?
- Les risques ont-ils été identifiés de manière différenciée en fonction du handicap, du genre ou de l'âge et dans une optique intersectionnelle ?
- Les mesures d'atténuation différenciées (handicap, genre, âge) ont-elles répondu aux besoins des groupes concernés ?
- Les effets visés étaient-ils suffisamment ambitieux compte tenu du contexte et des ressources du projet ?

3.3 Efficacité

Le critère se déclinera en 3 mots-clés : Résultats, Technicité, Ajustement.

- La qualité technique des réalisations du projet est-elle en phase avec les standards techniques de HI et/ou internationaux ?
- Les résultats obtenus contribuent-ils à atteindre l'objectif du projet ?

- Dans l'analyse, la conception et le suivi du projet, les données sont-elles ventilées par handicap, genre et âge ?
- Cela a-t-il permis d'améliorer la prise en compte du handicap, du genre et de l'âge dans la mise en œuvre du projet ?
- Le projet comporte-t-il au moins un résultat attendu promouvant un accès équitable aux activités du projets via la mise en œuvre de mesures d'adaptation spécifiques ? Est-il mesuré par au moins un indicateur spécifique aux groupes concernés ?
- Le suivi des résultats est-il régulier et a-t-il permis les ajustements nécessaires au projet pour atteindre les objectifs ?

3.4 Changement

Le critère se déclinera en 3 mots-clés : Effets, Continuité et Autonomisation

- Le projet a-t-il produit des changements positifs significatifs non attendus sur la vie des populations affectées et ce, de manière durable ? (HORS INDICATEURS D'EFFET DU CADRE LOGIQUE)
- Le projet a-t-il suffisamment pris en compte et/ou évité les risques d'effets négatifs (environnement, économie, sécurité, dynamiques de pouvoir, protection, ...) ?
- Les activités dédiées à la mesure des effets du projet ont-elles été menées de façons rigoureuses, apportent-elles des éléments à valoriser ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'autonomisation des acteurs, populations cibles et services ?
- Est-ce que le projet a pris des mesures pour assurer que l'ensemble des bénéficiaires éligibles quel que soit leur handicap, leur genre et leur âge puissent en bénéficier et est-ce que les résultats mesurent cela ?
- Le projet a-t-il anticipé, planifié et formulé le scénario de continuité pour que les effets perdurent après sa fin ?
- Les partenaires locaux ont-ils participé à l'élaboration du scénario ?
- Quelles mesures ont été mises en place pour garantir que les résultats perdureront après la fin du projet ?
- Le scénario de continuité est-il pertinent et réaliste aux vues des capacités et du contexte de la zone ?
- La participation significative des autorités et/ou des prestataires de service a-t-elle permis de mettre en cause les déséquilibres en termes de normes sociales et de pouvoir ?
- Est-ce que des personnes leader d'opinion et actrices de changement (change makers) sont impliquées pour remettre en cause les déséquilibre de pouvoir et consolider de nouvelles normes concernant les hommes, les femmes, les garçons et les filles, handicapés ou non, et issus de milieux différents ?

IV. MÉTHODOLOGIE

4.1 Principes directeurs

L'évaluation sera conduite selon les principes d'indépendance, d'impartialité, de rigueur méthodologique, de participation inclusive et d'éthique de la recherche. Elle sera sensible au genre, au handicap et à l'inclusion. Elle adoptera une approche mixte combinant méthodes quantitatives et qualitatives. L'évaluation est un élément clé de la Politique Qualité de Projets de HI. Les principes suivants définissent l'objectif de la PQP :

- **Ethique** : La notion d'éthique réunit l'ensemble des principes moraux universels et les valeurs promues par HI. L'action de HI est guidée par quatre valeurs : Humanité, Inclusion, Engagement et Intégrité et s'appuie sur les dispositions pertinentes des textes, déclarations, conventions et traités internationaux et autres engagements liés à nos activités. Dans le cadre de la mise en œuvre des projets, les équipes se doivent donc d'adopter un comportement respectueux, humble et juste envers toute personne, s'assurer que les actions entreprises soient socialement acceptables et ne nuisent pas aux populations, aux communautés, et à l'environnement.
- **Apprentissage** : HI se considère comme une organisation apprenante, qui s'appuie sur la réalité du terrain pour développer ses méthodes d'intervention et rester le plus en phase possible avec les besoins, les attentes et les choix des populations concernées.
- **Redevabilité** : La notion de redevabilité fait référence à la capacité de répondre à nos parties prenantes (agences, organisations, groupes ou individus qui ont un intérêt direct ou indirect dans l'action) de manière transparente (c'est-à-dire d'une manière claire et compréhensible).

Ainsi, il s'agira de mener une évaluation finale externe, avec un certain nombre de critères sélectionnés et analysés dans le but d'évaluer la qualité des activités implémentées et d'identifier les bonnes pratiques pour un meilleur apprentissage.

4.4 Éthique et principes de protection

- Obtention du consentement éclairé de tous les participant.e.s avant tout entretien ou enquête ;
- Anonymisation des données individuelles dans les rapports ;
- Attention particulière aux risques spécifiques pour les femmes, les enfants et les personnes en situation de vulnérabilité ;
- Respect du principe du Do No Harm dans toute la démarche évaluative.

4.5 Organisation de la mission

Sous la supervision de la responsable des opérations, l'évaluateur/évaluatrice mettra en œuvre les tâches suivantes dans le respect des politiques, normes et procédures de HI et de l'UE, et de la planification globale du projet :

- Revue documentaire : prendre connaissance de la documentation du projet (propositions technique et financière, rapport bailleurs, rapports d'auto-évaluation ...) et des autres documents de référence collectés par l'équipe de projet ;

- Ajuster, au besoin, les Tdrs, la méthodologie, les outils et le calendrier de réalisation de l'évaluation à la suite de la réunion de cadrage avec le commanditaire ;
- Élaborer et proposer des guides d'entretiens/questionnaires évaluatifs sur la base des questions indicatives d'évaluation proposées dans les Termes de référence. La validation des outils de collecte de données se fera en lien avec la responsable des opérations, le chef de projet et la MEAL Sénégal de HI ;
- Prendre part à la première restitution des données aux Comités Techniques Restreints de Pilotage des Régions de Sédhiou et Thiès ;
- Rédiger le rapport préliminaire d'analyse des données selon un plan validé avec l'équipe de projet ;
- Faciliter l'atelier de restitution et validation des données avec les parties prenante, bénéficiaires au niveau de chaque région : Sédhiou et Thiès et les équipes de projet.
- Finaliser et transmettre au commanditaire le rapport final intégrant les observations formulées lors de l'atelier de restitution.

L'évaluateur/évaluatrice pourra bénéficier tout au long du mandat des facilités des bureaux de HI à Dakar et Sédhiou et du bureau de Green Sénégal à Thiès. Toutefois, l'organisation des déplacements dans les villes, villages et quartiers et des rencontres avec les acteurs incombe à l'évaluateur. Il pourra être épauler par l'équipe projet notamment sur la mise en relation avec les acteurs et la prise de rendez-vous.

V. PRINCIPES ET VALEURS

5.1. Politique de Protection et de lutte contre la corruption

L'évaluation sera conduite dans le respect des règles éthiques d'Humanité & Inclusion (HI) et de ses politiques de protection ci-dessous.

Code de conduite	Protection des bénéficiaires contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels	Politique de protection de l'enfance	Politique de lutte contre la fraude et la corruption
------------------	--	--------------------------------------	--

L'évaluateur/évaluatrice respectera la confidentialité et n'utilisera ni à son avantage, ni à celui d'autres personnes, les données et informations recueillies dans le cadre de sa mission.

5.2 Mesures éthiques

Dans le cadre de chaque évaluation, HI s'engage à faire respecter certaines mesures éthiques. La prise en compte de ces mesures dans l'offre technique est impérative :

- Respecter la dignité des personnes cibles : l'offre technique présentera les mesures adoptées en vue de préserver la dignité des personnes handicapées bénéficiaires du projet en particulier et la réalisation de la mission dans le respect mutuel des valeurs et croyances de chacun.
- Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes : l'offre technique doit expliciter les mesures de mitigation des risques.
- Assurer une approche centrée sur la personne / la communauté : l'offre technique doit proposer des méthodes adaptées aux besoins du public visé (par exemple outils adaptés en cas de public analphabète / langage des signes / matériel adaptés aux enfants...).
- Obtenir le consentement libre et éclairé des participants : l'offre technique doit expliciter comment l'évaluateur/évaluatrice recueillera le consentement et/ou l'assentiment libre et éclairé de ses interlocuteurs.
- Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l'activité : l'offre technique devra proposer des mesures pour la protection des données personnelles.

Ces mesures pourront être adaptées à l'issue du rapport de démarrage.

5.3 Participation des acteurs et populations

Les acteurs et les populations, bénéficiaires indirectes du projet, seront mobilisés dans l'évaluation. Une démarche participative et inclusive sera ainsi mise en place afin d'impliquer les différentes parties prenantes. A cet effet, le concours des équipes HI, des partenaires et des OSC partenaires opérationnelles facilitera la mobilisation des acteurs et

populations. Les consultations des acteurs et des populations se fera à l'aide d'outils spécifiques tels que les guides d'entretiens et les questionnaires.

5.4 Autres dispositions

HI mettra à la disposition de l'évaluateur/évaluatrice un état des lieux sur la sécurité dans les zones d'intervention du projet. Les recommandations sécuritaires fournies par HI devront être scrupuleusement respectées par celui-ci.

L'évaluateur/évaluatrice est responsable de sa propre sécurité. Elle (il) veillera ainsi à contracter sa propre police d'assurance.

VI. LIVRABLES ATTENDUS ET CALENDRIER PROPOSÉ

6.1 Livrables

Les livrables attendus de l'évaluation sont :

- ✓ Un rapport de démarrage de 5 à 10 pages, affinant/précisant la méthodologie proposée pour répondre aux questions évaluatives et intégrant un plan d'actions.
- ✓ Ce plan de démarrage devra être validé par le Comité de pilotage ;
- ✓ Un support de restitution de 5 à 10 pages, présentant les premiers résultats, conclusions et recommandations, devant être présenté au Comité de pilotage ;
- ✓ Un rapport final de 40 pages maximum et les annexes suivantes : les différents outils de collectes utilisés (questionnaires, guides d'entretien...) le rapport de démarrage et un support Powerpoint de présentation des résultats de l'évaluation ;
- ✓ Une synthèse de 4 pages du rapport d'évaluation.

Le rapport devra proposer des recommandations qui pourraient orienter HI dans le cadre du développement d'une seconde phase.

6.2 Dates et calendrier indicatif de l'évaluation

L'évaluation est prévue sur une période de **deux mois**, à compter du lancement de l'appel d'offres en août 2026. Elle débutera le **1er septembre 2026**, et le rapport final devra être remis au plus tard le **31 octobre 2026**.

Les différentes phases de l'évaluation ainsi que leur durée indicative sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Activités	Septembre 2026				Octobre 2026			
Réunion de cadrage avec l'équipe d'évaluateur	X							
Transmission documents pour revue documentaire	X							
Briefing phase pré-terrain		X						
Rapport de démarrage		X						
Mission terrain / Entretiens et focus group			X	X				
Restitution des résultats aux équipes					X			
Rédaction rapport provisoire						X		
Relecture et intégration des retours du Comité							X	

d'évaluation								
Validation du rapport par le COPIL								X
Partage du document final								X

Ce calendrier pourra être modifié/affiné à la suite des échanges avec l'équipe d'évaluation retenue.

VII. MOYENS

7.1 Expertise recherchée de l'évaluateur / évaluatrice

L'évaluation finale du projet se fera avec l'appui des équipes évoluant dans d'autres projets HI en toute impartialité et neutralité.

7.3 Ressources disponibles mises à disposition de l'équipe d'évaluation

L'équipe projet mettra à la disposition de l'évaluateur / évaluatrice les documents du projet (narratifs techniques et financiers, cadre logique, les programmes d'activités), le rapport intermédiaire bailleur, des comptes rendus et rapports d'activités, des rapports d'auto-évaluation etc.

7.4 Budget alloué à l'évaluation

Le budget estimé se situe dans une fourchette de 10 000€ à 12 000€ TTC, selon les besoins techniques.

La/ le consultant (e) sera payé (e) uniquement sur la base du montant défini et accordé dans son contrat avec HI. Aucun autre frais ne sera payé au consultant outre ceux consentis sur la base de son offre financière qui aura été négociée et validée. La/le consultant (e) ne pourra pas bénéficier des avantages des salariés de HI (transport, indemnité de repas, accès informatique, badge ou clé d'entrée, matériel...).

Le paiement de sa prestation sera réalisé en plusieurs tranches à savoir :

- 30% à la signature du contrat.
- 30% après la validation de la note de cadrage (incluant les outils de collecte de données).
- 40% après la validation du rapport final.

VIII. SOUMISSION DES OFFRES

Les documents relatifs à l'appel d'offres et toute correspondance échangée entre le soumissionnaire et Humanité & Inclusion (HI) doivent être écrits en français. La soumission doit comporter une offre technique (en français) et une offre financière (en FCFA).

L'évaluatrice/évaluateur est responsable de présenter dans son offre technique et financière les méthodologies et outils d'évaluation dans un « plan de travail d'évaluation ». La proposition doit être en adéquation avec les normes professionnelles et les critères internationaux et sera validée par le commanditaire avant d'être appliquée par l'évaluateur.

L'offre administrative :

- Lettre de soumission signée par le représentant légal ou son mandataire et précisant la référence HI, le nom du marché et la date de validité de l'offre (obligatoire mais non éliminatoire) ;
- Copie de la preuve de l'enregistrement légal en tant que consultant dans son pays d'origine (obligatoire mais non éliminatoire) ;
- Copie d'un quitus fiscal valide de moins de 3 mois (obligatoire mais non éliminatoire) ;
- Copie d'une assurance responsabilité civile (obligatoire mais non éliminatoire) ;
- Le RIB de l'entreprise (obligatoire mais non éliminatoire) ;
- Passeport ou carte nationale d'identité du représentant légal (éliminatoire*) ;
- Dans le cas d'un mandat, la procuration officielle entre le représentant légal et le mandataire et la copie de la pièce d'identité ou du passeport du mandataire (éliminatoire*) ;
- Bonnes Pratiques Commerciales HI remplies, datées, signées par le représentant légal ou son mandataire et avec le cachet de la société si applicable (obligatoire mais non éliminatoire) ;
- Conditions Générales d'Achat HI remplies, datées, signées par le représentant légal ou son mandataire et avec le cachet de la société si applicable (obligatoire mais non éliminatoire) ;
- La déclaration d'intégrité remplie, datée, signée par le représentant légal ou son mandataire et avec le cachet de la société si applicable (obligatoire mais non éliminatoire) ;
- La déclaration de sureté remplie, datée, signée par le représentant légal ou son mandataire et avec le cachet de la société si applicable (obligatoire mais non éliminatoire).

En cas de non-présentation d'un document éliminatoire mentionné ci-dessus, l'offre du consultant sera rejetée lors de l'analyse administrative et par conséquent les offres technique & financières ne seront pas ouvertes et ne seront pas analysées par le Comité de Sélection.

NB 1 : À noter que le nom du représentant légal de la structure devra apparaître sur au moins un document légal de la structure en dehors du passeport ou de la CNI ou du RIB (éliminatoire).

Le nom & prénom & position du consultant principal doivent être mentionnés clairement dans la proposition technique de l'offre.

NB 2 : La lettre de soumission doit préciser la référence du DA + Intitulé de la consultance + date de validité de l'offre. Le texte suivant doit être intégré dans la lettre de soumission ou dans la proposition mais toujours daté & signé avec le nom & prénom & position du signataire qui doit être le représentant légal :

« Nous attestons que nous, les membres de notre groupement, et nos sous-traitants le cas échéant, avons pris connaissance du contexte sécuritaire et avons évalué les risques associés dans le cadre de l'exécution du Marché : « **L'évaluation finale du projet "Encadrement, Formation, Facilités aux OSC pour la Revitalisation socio-économique inclusive des Territoires (EFFORT)** ». Nous reconnaissons que la sûreté des personnes et biens mobilisés

pour l'exécution du Marché financé par l'UE reste de notre responsabilité exclusive. Nous nous engageons à prendre les mesures que nous estimons nécessaires et suffisantes pour assurer la sûreté de ces personnes et biens ».

Le dossier technique :

L'offre technique contiendra les éléments suivants :

- Présentation du soumissionnaire (CV à jour) et document légal d'enregistrement ;
- Le CV des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Organisation et méthodologie de mise en œuvre de l'évaluation (matrice des questions évaluatives) ;
- Explication des risques et des hypothèses ayant une incidence sur l'exécution de l'évaluation ;
- Aperçu de l'approche proposée pour la mise en œuvre de l'évaluation ;
- Liste des activités proposées considérées comme nécessaires pour atteindre les objectifs de l'évaluation ;
- Calendrier, chronologie et durée des activités proposé

Le dossier financier :

L'offre financière (en FCFA) contiendra les éléments suivants :

Le budget doit être détaillé en faisant apparaître :

- Les honoraires : tous les honoraires doivent comprendre : la rémunération effective de l'expert, par jour de travail.
- En cas de non-présentation d'un document éliminatoire mentionné ci-dessus, l'offre du consultant sera rejetée lors de l'analyse administrative et par conséquent les offres technique & financières ne seront pas ouvertes par le Comité de Sélection.
- Les déplacements par voie aérienne entre pays, les frais d'hébergement selon les standards HI, visa si besoin.
- Les frais de communication et de reproduction.
- La marge, qui couvre les frais généraux du prestataire, et les structures de soutien si besoin.

IX. ÉVALUATION DES OFFRES

Pour la sélection du consultant, les offres seront analysées successivement à travers les critères administratifs (qui comportent des critères éliminatoires que nous conseillons aux candidats de bien observer au risque de voir leur dossier rejeter), puis techniques et financières.

- **Etape administrative** : le/la candidat. e ne passe pas cette étape si elle ne fournit pas les pièces « éliminatoires » ; Même en l'absence des pièces « obligatoires » du dossier, la candidature peut passer à l'étape suivante, mais le/la candidate devrait être capable de les fournir si sa candidature était retenue pour les besoins de contractualisation avec HI.
- **Etape technique** : elle comporte l'analyse du CV en rapport avec le profil demandé et de l'approche méthodologique proposée par le consultant. Elle sera notée sur 80 points. Une note technique inférieure à 56 est éliminatoire et l'offre financière du candidat ne sera pas étudiée.
- **Etape financière** : l'offre financière la moins-disante pour la mission, tenant compte du nombre de jours de mission et de la logistique nécessaire à sa tenue sera notée sur 20 points. La note financière des autres offres sera calculée proportionnellement à l'offre de la moins-disante.

Les offres seront évaluées selon les critères énumérés ci-dessous :

A°) CRITÈRES ADMINISTRATIFS

Critères administratifs	Observations
Lettre de soumission datée et signée par le représentant légal ou son mandataire en précisant la référence du DA + Intitulé de la consultance + date de validité de l'offre et le texte de Déclaration de Sureté	Obligatoire
Copie de la preuve de l'enregistrement légal en tant que consultant dans son pays d'origine (NINEA + REGISTRE DE COMMERCE)	Obligatoire

Copie d'une l'attestation fiscale valide à la date de clôture le 15 Octobre 2026	Obligatoire
Copie d'une assurance responsabilité civile	Obligatoire
Relevé d'Identité Bancaire au nom de la structure	Obligatoire
Passeport ou Carte nationale d'identité du représentant légal	Eliminatoire
Dans le cas d'un mandat, la procuration officielle entre le représentant légal et le mandataire et la copie de la pièce d'identité ou du passeport du mandataire	Eliminatoire
Offre soumise dans le délai	Eliminatoire
Conditions Générales d'Achat HI remplies, datées, signées par le représentant légal ou son mandataire et avec le cachet de la société si applicable	Obligatoire
Bonnes Pratiques Commerciales remplies, datées, signées par le représentant légal ou son mandataire et avec le cachet de la société si applicable	Obligatoire
Déclaration d'intégrité dûment remplies, datées, tamponnées et signées par le représentant légal (obligatoire) ;	Obligatoire

B°) GRILLE DE SELECTION

Offre technique	/80
Profil du consultant principal accompagné des diplômes et/ou attestations en lien avec le thème de la consultance (expérience dans le secteur de l'ESS, expérience en évaluation, méthodologie d'enquête) : Curriculum vitae, du ou des intervenants et la répartition des responsabilités Copie d'au moins 3 des attestations de bonne exécution d'études similaires en évaluation de projets et conduite d'enquêtes de terrain dans le domaine de l'inclusion Economique. Points de contrôle : 10 points par expérience pertinente justifiée (minimum 3 expériences pour obtenir la note maximale de 30 points).	/30
Compréhension des termes de référence et interprétation de ces dernières dans la Proposition technique Points de contrôle : Compréhension faible : 0-5 pts ; Compréhension partielle : 6-10 pts ; Bonne compréhension : 11-15 pts ; Excellente compréhension démontrée : 16-20 pts.	/20
Méthodologie d'enquête, pertinence par rapport au projet, viabilité Points de contrôle : Approche peu adaptée ou incomplète : 0-5 pts ; Approche acceptable : 6-10 pts ; Approche pertinente et cohérente : 11-15 pts ; Approche très pertinente, réaliste et robuste : 16-20 pts	/20
Chronogramme d'activités, viabilité, pertinence Point de contrôle : Chronogramme peu réaliste : 0-3 pts ; Chronogramme acceptable : 4-6 pts ; Chronogramme pertinent et réalisable : 7-8 pts ; Chronogramme très détaillé et parfaitement adapté : 9-10 pts	/10
Offre financière	/20
L'offre financière de l'entreprise qui est la moins-disant est considérée comme critère de référence pour le calcul des notes financières des autres offres. Pour cela, la note maximale de 20 lui sera affectée et les autres offres financières seront notées par L'application de la formule suivante :	

Note financière = 20 x (Offre financière moins-disant / Offre proposée)	
Total évaluation (Note Technique + Note Financière)	100

***Nota Bene :** Une phase d'entretien technique pourra être organisée avec les 3 à 5 candidats les mieux classés afin de départager les offres et d'évaluer leur compréhension de la mission ainsi que leur capacité d'exécution.*

X. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les offres doivent être envoyées par mail avec la référence « Evaluation finale EFFORT : ENCADREMENT, FORMATION, FACILITÉS AUX OSC POUR LA REVITALISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE INCLUSIVE DES TERRITOIRES » au plus tard le **25/08/2026 à 17h 00 (GMT)** à l'adresse électronique suivante : cotation.hi@senegal.hi.org

Les offres reçues après la date et/ou l'heure indiquées ne seront pas traitées.